Souvent même, pour le seul motif d'une plus grande clarté, ou uniquement pour répandre sur la phrase plus de variété et de grâce, on emploiera l'une et l'autre de ces constructions. Ex: Et certe in armis, militum virtus, locorum opportunitas, auxilia sociorum, classes, commeatus multum juvant. Cic.—Utrum plures arbitramini per hosce annos militum vestrorum armis hostium urbes, an hibernis sociorum civitates esse deletas? Cic.

2. L'adjectif se met presque toujours avant son substantif, quand il l'affecte uniquement. Ex.: Neque enim turpis mors forti viro potes accidere. CIC.—Quum hujus nefarii belli acerrimos duces Romæ reliquisset. CIC. Tantum apud me grati animi fidelis memoria voluit. CIC.

Cependant il peut se mettre après 1° Quand il a toute la force d'un attribut. Ex.: Sedem quidem stabilem et domicilium certum non habebit, c'est-à-dire, sedem (quæ sit stabilis), domicilium (quod sit certum.) 2° Quand par la pensée, il se rattache moins au substantif dont il est rapproché, qu'à un autre mot avec lequel il forme un sens particulier. Ex.: Virtutis laus omnis in actione consistit, Le mérite de la vertu est tout dans la pratique.—Actio sola per se magna—Ut causæ singulæ defendantur a pluribus.—Animo fideli in dominum.—Superioris anni munitiones integræ manebant. 3° Dans certaines formules consacrées par l'usage, et ou l'adjectif semble avoir plus d'importance que le substantif, comme Dii immortales, populus romanus, res militaris, pontifex maximus, Jupiter optimus.

Enfin, il y a des cas où la place de l'adjectif est à peu